

REUNION DU MARDI 09 JUIN 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE NEUF JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES , Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline –
LEBEL Françoise –

Messieurs LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme – BUSSON Christophe

Étaient excusés : Monsieur Laurent LEMARCHAND qui a donné pouvoir à Mme MASSELIN Yolande
Monsieur Christophe BUSSON qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline MARTINOFF
Monsieur Vincent CAILLE qui a donné pouvoir à Mr Jean-Louis GREFFIN

Était absente : Mme DAGORN Pascale

Mr Jérôme MAHEUX a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 12 mai 2015 :

Le conseil du 12 mai 2015 ne soulève aucune remarque.

2 / Délibération Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de services :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'intercommunalité concernant la mutualisation de matériel. Le principe du marché est le suivant :

La Communauté de communes pilote la procédure de passation de marchés jusqu'à l'attribution.

Chaque commune signe son propre marché et gère elle-même l'exécution.

Pour la mise en œuvre, chaque commune doit délibérer et signer une convention afin d'entériner sa participation à la procédure.

Elle doit aussi désigner un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifiques

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce pour la mutualisation d'un marché de matériel et autorise la Maire a signer la convention.

Le Conseil désigne Mme MASSELIN Yolande comme membre titulaire de la commission d'appels d'offres et Mr Jean-Louis GREFFIN comme membre suppléant.

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

.....suite de la réunion du 9 juin 2015.....

3/ Décision modificative :

Monsieur le Maire explique au Conseil que le marché public concernant les travaux d'aménagement de la rue de Troarn contenait une avance de 10 325.71 € TTC à l'entreprise EIFFAGE en 2014.

Ce montant a été réglé mais en contrepartie n'a pas été inscrit en recettes.

Des restes à réaliser pour ce marché ont été inscrits au budget 2015, la récupération de l'avance a été effectuée mais non inscrites en recette budgétaire.

Pour solder les factures restantes et clôturer le dossier, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Recettes investissement au compte 238 : - 10325.71 €

Dépenses investissement au compte 2315 : + 10325.71 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Votes pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

4/ Délibération versement de l'indemnité de conseil au comptable :

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et aux établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal HUET,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

5/ Questions diverses :

- Présentation du dossier LOIR Illuminations, le dossier est complet, nous pouvons signer le devis au nom de la Commune , mais nous sommes en attente de CABALOR pour une mutualisation qui permettra d'obtenir un meilleur prix, dans ces conditions nous signerons avec CABALOR.
- Une réunion publique pour le regroupement des intercommunalités aura lieu le 18 juin 2015 à 18 heures à Amfreville.

.....suite de la réunion du 9 juin 2015.....

- Une réunion est organisée le samedi 13 juin 2015 à 17 heures à la Maison de la Nature sur le changement climatique.
- Fête de la Musique le 21 juin 2015 à 19 heures 30 Place de la Baie.
- Intervention de Mme MASSELIN qui demande :
 - une réunion de la commission communication pour le « petit canard ». Réunion programmée le lundi 22 juin 2015 à 18 heures en Mairie.
 - L'entretien des bancs Chemin des Pêcheurs.
- Mr le Maire informe le conseil sur l'entretien des routes départementales en agglomération. L'Agence Routière Départementale n'intervient plus dans les agglomérations.
- Une Foire aux greniers est organisée par le Comité des Fêtes place de la Baie le 28 juin 2015.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 30 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal